

Déclaration liminaire -CHS CT du 25 /06/2020

Madame la Présidente

Lors de la dernière audio conférence du 23 juin 2020, vous nous avez annoncé la réouverture de la quasi-totalité de l'ensemble des services au public à partir du lendemain. Cette remise en place de l'accueil physique sans rendez- vous dès le 24 juin a été décidée sans même une consultation préalable en amont auprès du CHS CT.

Cette décision nous semble hâtive et précoce et nous émettons de sérieux doutes sur la fiabilité d'une distanciation physique correcte dans tous les lieux d'accueil .

Solidaires Finances Publiques vous rappelle que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés.

La crise sanitaire que nous vivons constitue un changement de circonstances qui doit conduire l'employeur à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les agents contre les risques de contamination .

Solidaires Finances Publiques estime que la santé et la sécurité au travail des agents de la DGFIP constitue une priorité absolue.

Nous demandons que les acteurs de prévention(médecin de prévention, l'inspecteur santé sécurité au travail, l'assistant de prévention) soient informés de toutes nouvelles organisations du travail ou reprise des missions.

Concernant la reprise des accueils physiques sans rendez-vous, Solidaires Finances Publiques est en désaccord avec la demande du Directeur Général.

On ne doit pas se précipiter même si revenir au devant de nos usagers est une nécessité.

Nous sommes convaincus que l'accueil doit continuer .

En effet, n'oublions pas que ce qui fait la force de notre administration, c'est la reconnaissance par le public de notre professionnalisme et de la qualité de nos services.

Il faut être vigilants .Les agents vivent une situation anxiogène depuis le début de la crise.

Il convient d'adopter une extrême prudence, ne pas se précipiter.

La pandémie est loin d'être éteinte.